

MARCHE SOLIDAIRE ET GOURMAND,

Rendez-vous le dimanche **7 mars 2021** de 10h à 13h

Pour y retrouver les petits plats à emporter, concoctés par nos restaurateurs :

Giro, d'HO' BONBEC tel : 06.68.59.06.45 / Gomez.giro84@gmail.com

Menu à 15.00€ / personne

Velouté surprise (selon le temps)

Ou

Flan de légumes et sa sauce secrète

Paëlla

Ou

Cuisse de pintade farcie et ses patates confites

Cygnés à la chantilly

Ou

Surprise du chef, agrumes choco

Sonia de LA TABLE DE SONIA : 07.81.91.64.41

Menu à 32€ / personne

Samossas au fromage frais et tomates séchées

Nems camembert et noix

Crème d'asperges au parmesan

Parmentier de canard aux patates douces et champignons persillés

Ou

Blanquette de saumon et riz coco

Ou

Bouddha végétarien (boulette de pois chiches) et légumes

Tiramisu caramel beurre salé

Ou

Gâteau choco fraîcheur de Pierre Hermè

Ou

Mousse citron framboise

Brioche canadienne **9€50**

Cookies qui déménagent **3€50 les 4**

Pré-commande obligatoire avant le 03 mars 2021

Marie-France de LOU MISTRAU : 06.03.78.05.14

Plateau de fruits de mer **20€** 6 Huitres / 6 bulots / 6 moules / 6 gambas

Citron, aioli, sauce échalotes

Plateau de 12 huitres **10€**

Citron, sauce échalotes

Gardianne de taureau **10€**

Crème brûlée flambée à la mirabelle **3€**

*Avec la participation des vignerons de Domazan.

MAIRIE DE DOMAZAN

2 Avenue
des Miougraniers

Tél : 04 66 57 03 28

Fax : 04 66 57 09 74

mairie-domazan@wanadoo.fr

www.domazan.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi/ Mardi/ Jeudi

8h00/12h00

14h00/16h30

Mercredi 9h00/12h00

14h00/16h30

Vendredi 8h00/12h00

Samedi 9h00/11h45

SE DIS QUE n°791

Directeur publication :
Louis DONNET

Rédaction et mise en
page :
Nathalie LEFRANC

Une info à publier ?

communication@domazan.fr

Agence Postale Communale de Domazan

2 Av des

Miougraniers

04 66 04 01 74

Du lundi au jeudi

9h à 12h

et de 14h à 16h30

Vendredi de

9h à 12h00

Samedi de 9h à 11h45



Informations Travaux

Dans le cadre des travaux pour la réfection
du réseau d'eau potable :

La circulation et le stationnement seront interdits, **montée de la poste
et place de l'église du 2 février au 31 mars.**

L'usage sera uniquement piétonnier pour les riverains.

Afin de permettre la collecte des ordures par le Smictom, les bacs seront
placés aux extrémités des rues concernées.

Dans le cadre des travaux pour la réfection de voirie

La circulation et le stationnement seront interdits, **rue des vigneron
et la rue de l'alambic du 08 mars au 19 juin 2021**

L'usage sera uniquement piétonnier pour les riverains.

Afin de permettre la collecte des ordures par le Smictom, les bacs seront
placés aux extrémités des rues concernées.

Fibre Optique

Comment équiper son logement ?

Le raccordement des logements individuels :

Il est réalisé après abonnement auprès d'un opérateur commercial,
Fournisseur d'Accès Internet (présent sur le réseau), à partir d'un boîtier situé
dans la rue et posé par l'opérateur aménageur de l'infrastructure
(généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) destiné à
desservir un ou plusieurs pavillons.

L'habitat collectif immeubles en copropriété ou bailleur, lotissement de
pavillons avec voirie privative :

Une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec GARD FIBRE,
filiale de SFR FTTH, pour autoriser l'installation d'un point de raccordement
dans les parties communes ou les voies d'accès aux pavillons.

Cet équipement en partie privative est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur
aménageur, cela ne coûte rien aux habitants.

Sans ces conventionnements, GARD FIBRE ne pourra pas déployer les
infrastructures au sein des colonnes montantes des immeubles ou dans les
lotissements privés.

Il faut donc que l'ensemble des propriétaires ou syndics concernés prenne
contact directement auprès de la société CIRCET, partenaire de GARD FIBRE.

Contact pour établir une convention avec GARD FIBRE :

Par mail : conventionnement@wigardfibre.fr

Pour en savoir plus, consulter notre site Internet

<http://wigardfibre.fr/ou> notre page Facebook WiGard Fibre



*Pour le raccordement fibre les intervenants doivent pouvoir tirer une fibre entre le
Point de branchement Optique situé soit dans une chambre si le réseau de votre
quartier est enterré soit sur un poteau dans le cas contraire.

En conséquence dans une maison ne donnant pas directement sur le domaine public
il est important de s'assurer que :

- la ou les gaines telecom existantes sont opérationnelles (le câble telecom présent
coulisse bien dans le fourreau).

Si ce n'est pas le cas il faut essayer de supprimer les causes de l'obstruction et le cas
échéant retirer une tranchée.

- vous avez bien identifié le point d'arrivée dans la maison pour la boîte de
branchement fibre avec une alimentation électrique à proximité.

Pour les maisons de village les intervenants reprennent bien souvent le cheminement
en façade pris par le réseau telecom et seront amenés sans doute à percer votre mur
pour pénétrer votre habitation.

NUMÉROS UTILES

Police Secours 17

Pompiers 18

Gendarmerie Aramon

04 66 57 03 53

Police Intercommunale

de nuit

06.37.65.44.27

Enfance Maltraitée

0800 05 41 41

Violence femme Info

3919

Centre Antipoison

04 91 75 25 25

SAUR 04 30 62 10 00

ENEDIS Dépannage

09 726 750 30

GRDF Dépannage

0800 473 333

SMICTOM

0800 82 10 10

Télécom Déangement

3900

3901 Pro



Médiathèque.

04 66 04 73 73

mediatheque@domazan.fr

Horaires

Mercredi

10h-12h/15h-17h45

Jeudi et vendredi

15h00-17h45

Samedi

10h-12h/14h-17h



PERMANENCE

Monsieur le Maire

assurera une

permanence le

Samedi

06 mars 2021

de 09h30 à 11h30

Sur rendez-vous.

Pour être au courant,

Plusieurs réseaux, à vous de

choisir le votre :

- Domazan.fr

- [Twitter.com/](https://twitter.com/)

MairieDomazan

- [Facebook.com/](https://facebook.com/)

MairieDomazan